

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 698

Artikel: La politique éclatée
Autor: J.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 698 22 septembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Alain Rossel
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

698

Domaine public

La politique éclatée

Dans un pays où se multiplient les minorités changeantes, où des groupes et des groupuscules placent au-dessus de tout leurs intérêts particuliers, la solution des problèmes de portée nationale devient de plus en plus difficile. Voyez les autoroutes dont les projets sont attaqués kilomètre par kilomètre, ou les places d'armes dont plus personne ne veut, quand bien même une majorité populaire reconnaît la nécessité d'une défense armée. Où allons-nous si des problèmes particuliers comme la présence étrangère en Suisse ou la protection de l'environnement sont absolutisés? Si des intérêts sectoriels ou locaux en arrivent à empêcher l'application des décisions de la majorité? Devant la tendance croissante à mettre en évidence le local et le particulier, il faut réaffirmer l'importance de l'intérêt national et la nécessité de sacrifices au profit de la collectivité.

Paroles de Rudolf Friedrich devant un parterre radical zurichois, il y a un mois, résumées et traduites en suivant le sens général de la pensée de l'auteur.

Bien sûr, on peut faire référence à l'idéologie radicale, volontiers centralisatrice et créatrice de cet Etat fédéral qu'elle trouve maintenant trop encombrant. On peut aussi voir dans le propos de Friedrich l'expression de la tranquille assurance zurichoise — Zurich, centre de gravité de la Suisse, devant lequel bien peu osent résister.

Ces explications sont faciles et l'inquiétude exprimée par le magistrat zurichois est certainement plus profonde. Derrière les phrases volontairement générales chacun a entendu Kaiseraugst et Rothenturm, symboles des projets, des réalisations et des

infrastructures qui divisent l'opinion, souhaitées par les autorités et par certains comme des conditions nécessaires de la croissance économique et du bien-être, vomis par d'autres comme des rêves technocratiques, des atteintes intolérables à une qualité de vie revendiquée.

Ces thèmes sont aujourd'hui mobilisateurs. 160 000 signatures en quelques semaines pour l'initiative contre Rothenturm, qui peut se vanter d'un tel succès? Alors que l'officialité se lamente de la participation décroissante aux élections et aux votations, on constate un militantisme renouvelé pour toutes sortes de causes sectorielles ou locales. Selon les estimations de Gruner et Hertig¹ ces «minorités» additionnées dépassent largement en nombre les sympatisants actifs des partis politiques.

Le problème mentionné par Friedrich est bien réel. Mais sa solution ne réside pas dans la prééminence d'un intérêt général supérieur et abstrait. La politique aujourd'hui a éclaté. Coexistent au moins trois conceptions différentes: celle de la participation au pouvoir qui a dominé l'histoire de la Suisse jusqu'à la deuxième guerre mondiale — extension des droits populaires et participation au gouvernement; celle de la répartition des richesses, moteur de l'Etat social — conception où la gauche a pu donner jusqu'à il y a peu sa pleine mesure; et, en rupture avec ces deux conceptions, celle de la «nouvelle» politique qui néglige les institutions et ignore les oppositions traditionnelles, qui refuse les promesses et revendique des résultats immédiats, qui ne comprend rien à l'opacité des processus de décision et aux jeux des élus, celle des citoyens qui se sentent globalement impuissants mais qui s'investissent localement ou sectoriellement.

SUITE ET FIN AU VERSO

¹ Gruner/Hertig. *Le citoyen et la «nouvelle» politique.* Paul Haupt, Berne. Un ouvrage capital sur les formes de participation politique institutionnelles et alternatives aujourd'hui en Suisse.

La politique éclatée

La cohabitation de ces différentes conceptions est difficile. Voyez les listes sauvages qui fleurissent actuellement à l'occasion des élections — soutien à des candidats «verts» de différents partis, par exemple — et qui provoquent la grogne de ces partis: on n'aime pas les francs-tireurs de la politique qui s'activent hors de cadres historiquement établis.

INITIATIVE

Quarante heures: le nouveau visage de l'Union syndicale

Lancement d'une initiative «pour la réduction de la durée du travail» par l'Union syndicale suisse. Avec deux perspectives clairement affirmées: «réduire progressivement la durée légale du travail à quarante heures par semaine, avec maintien du revenu salarial» et «donner à la Confédération la possibilité de réduire davantage la durée légale du travail pour combattre le chômage».

Sur le fond, les revendications syndicales ne surprennent pas: la réduction de la durée hebdomadaire du travail a toujours été au centre des combats des organisations de salariés. Ce qui frappe en revanche, c'est la qualité de l'argumentation qui sous-tend l'offensive lancée par l'USS. Ecoutez par exemple quelques phrases de Ruth Dreifuss, secrétaire de l'USS, lors de la présentation de l'initiative à la presse le 12 septembre dernier: «(...) Les revendications concernant la durée du travail avaient aussi, dès l'origine, un caractère beaucoup plus large que de permettre «la reconstitution de la force de travail». Il s'agit d'une revendication de

La cohabitation est particulièrement douloureuse pour la gauche socialiste. Minoritaire, par vocation porteuse des espoirs de changement, elle pourrait bénéficier du soutien de ces minorités actives. Insérée dans le jeu politique, elle suscite la méfiance; harcelée par la droite qui, depuis l'entrée en récession, refuse toute concession, elle a peine à justifier de résultats positifs. Dans ces conditions elle risque fort d'être débordée, si ce n'est d'éclater.

Paradoxe. La situation dont se plaint Friedrich pourrait bien être aggravée par l'intransigeance de ses propres troupes. L'arrogance des bourgeois, creuset de la contestation tous azimuts. J. D.

liberté, d'autant plus pressante que le travail est plus contraint et plus dur. Il s'agit aussi de se donner les moyens d'organiser sa vie, de se développer, de cultiver les contacts, de militer, etc. Il s'agit enfin d'une revendication d'équité: l'accroissement de la productivité de l'ensemble de l'économie doit bénéficier aux travailleurs, notamment sous la forme de réduction de la durée du travail. L'Etat a déjà une compétence générale de politique sociale. L'initiative explicite cet objectif en relation avec la durée du travail.» Voilà une mise en perspective globale des quarante heures sous le signe de la qualité de la vie en société qui tranche avec les petits pas dans les concessions mutuelles qui font l'ordinaire des relations entre «partenaires sociaux». Peut-on espérer que la contre-attaque patronale, prévisible, se hisse à ce niveau-là et ne se borne pas à la litanie des arguments entendus depuis des décennies, chaque fois qu'il est question de diminuer le temps de travail, toujours les mêmes quel que soit l'état de l'économie (pas le moment... pour ne pas compromettre la croissance... pour ne pas accuser encore la crise... au choix!)? Mais ce ne sont pas là les seuls accents qui frappent dans le plaidoyer syndical pour les quarante heures: on mesure aussi, sur des points considérés comme essentiels il y a quelques années, notam-

ment au moment du débat sur l'initiative des quarante heures lancée par les Organisations progressistes, des virages considérables.

Trois exemples qui parlent d'eux-mêmes, dans les textes mis côte à côte.

1. Fritz Reimann, président de l'Union syndicale, le 12 septembre, à la présentation de l'initiative: «(...) Point n'est besoin d'être maoïste pour adopter le slogan: «Il faut marcher avec les deux jambes.» C'est ce que nous avons toujours fait, en refusant de nous laisser enfermer dans la fausse alternative, tentant d'opposer la loi aux négocia-

Article 34ter, alinéa 3 (nouveau)

³ La loi pourvoit à la réduction par étapes de la durée du travail, en vue d'assurer aux travailleurs une part équitable de l'accroissement de la productivité dû au progrès technique et de créer des conditions de plein emploi.

Dispositions transitoires art. 19 (nouveau)

¹ Pour les travailleurs auxquels s'applique la loi sur le travail ou l'ordonnance sur les chauffeurs, la durée maximum de la semaine de travail est réduite de deux heures à l'expiration d'un délai d'une année dès l'adoption de l'article 34ter, alinéa 3. Elle sera ensuite à nouveau réduite de deux heures chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne quarante heures.

² Pour les travailleurs auxquels s'appliquent la loi sur la durée du travail, la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires ou les dispositions spéciales pour certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs selon l'article 27 de la loi sur le travail, la durée moyenne de la semaine de travail subit une réduction identique.

³ La réduction de la durée du travail, telle qu'elle résulte de l'application des premier et deuxième alinéas, ne peut entraîner pour les travailleurs intéressés une diminution de leur revenu salarial hebdomadaire.

⁴ Toute réduction supplémentaire de la durée du travail par la loi demeure réservée.

tions collectives. Les travailleurs de ce pays, l'économie suisse aussi, s'en sont trouvés bien.»

Jean Clivaz, secrétaire de l'USS, le 25 février 1976, dans la «correspondance syndicale», commentant les travaux du Parlement sur le texte des Poch: «(...) C'est pourquoi il importe maintenant, lorsqu'on parle de réduction de la durée du travail, d'éviter des solutions légales trop rigides qui compromettraient la mise en place ou le développement de systèmes différenciés, dans le cadre des conventions collectives ou des réglementations valables pour les agents des divers services publics.»

2. Ruth Dreifuss encore, à la présentation de l'ini-